ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable Siège social : 10, avenue des Canuts 69 120 VAULX-EN-VELIN 509 533 527 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES EN DATE DU 23 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit Le vingt- trois juin à neuf heures trente,

Les actionnaires commanditaires de la société « ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT », Société en Commandite par Actions à capital variable dont le siège social est sis à VAULX-EN-VELIN (69120) – 10 avenue des Canuts, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 509 533 527, se sont réunis à la Salle du Sénéchal, rue Rémuzat à Toulouse, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite de l'associé commandité – gérant et du Président du Conseil de surveillance, par courrier électronique ou par lettre simple du 23 mai 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La réunion est ouverte par M. Emmanuel SOULIAS, représentant la SAS Energie Partagée Coopérative, associé-commandité et gérant de la Société en présence de M. Eddie CHINAL, président du Conseil de Surveillance de la Société.

Mme Florence MARTIN, directrice financière de la Société est désignée comme secrétaire. Mme Charlène SUIRE et M. Patrick GEZE sont désignés comme scrutateurs.

Les actionnaires commanditaires présents, représentés ou ayant voté en ligne ou par correspondance comptabilisent 45 867 actions sur 142 483 actions, soit 32,19 % des actions ouvrant droit au vote.

Plus du ¼ des actions ayant droit de vote étant présent ou représenté, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions des articles 42 à 49 des statuts.

Le président de l'Assemblée dépose alors sur le bureau et met à la disposition des associés, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- la copie du document de convocation adressée à tous les associés commanditaires,
- la copie du même document adressée à Monsieur le Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultats, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le texte des résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés Commandités et des Actionnaires Commanditaires,
- les rapports (général et spécial) du Commissaire Aux Comptes,
- un exemplaire des statuts régissant la société

Puis le Président de l'Assemblée déclare avoir satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant la communication des documents et renseignements destinés aux Associés. Ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président de l'Assemblée rappelle que l'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Introduction et présentation du rapport d'activité
- Présentation du rapport de gestion
- Présentation des comptes annuels
- Présentation du rapport du conseil de surveillance
- Présentation des rapports du commissaire aux comptes
- Présentation des résolutions ordinaires
- Vote des résolutions

Le Président de l'Assemblée déclare la séance ouverte.

M. Emmanuel SOULIAS, gérant, M. Erwan BOUMARD, directeur et Mme Florence MARTIN, directrice administrative et financière donnent

lecture du rapport de la gérance et des comptes annuels de l'exercice, et présentent les résolutions soumises au vote des associés,

Mme Florence MARTIN atteste que le commissaire aux comptes a bien été convoqué à cette Assemblée, et en son absence, donne lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes,

M. Eddie CHINAL donne lecture du rapport du Conseil de Surveillance et présente la candidature reçue de Mme MERCIER Marianne, appelée à se présenter, pour un poste devenu vacant du Conseil. Il remercie M. Vincent LAGALAYE dont le mandat de président du Conseil de surveillance a pris fin en février 2018.

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion avec les associés présents et répond aux questions.

Celles-ci portent sur :

- Des précisions à apporter sur l'évolution du mandat de gérance d'Energie Partagée Commanditée qui passe de 10 000 euros à 230 000 euros annuels, en contrepartie Energie Partagée Investissement verra ses charges de personnel et ses frais généraux réduits d'autant par transfert d'activité vers Energie Partagée Commanditée au 01/07/2018
- Des précisions sur les modalités d'investissement dans les sociétés de projets locales, qui se répartissent entre parts sociales donnant accès à la gouvernance (environ 20%) et comptes-courants d'associés et obligations avec acte d'actionnaires garantissant la gouvernance et l'ancrage citoyen et local (environ 80%).
- Des précisions sur les placements de la trésorerie disponible : ceux -ci sont fait essentiellement auprès de la Nef, ainsi que Caisse d'épargne Rhône-Alpes et Crédit Coopératif.
- Des précisions sur les modalités de rémunération des actionnaires privilégiant les primes d'émission plutôt que les dividendes, ces derniers ne pourront être distribués qu'à partir du moment où le report à nouveau sera positif.
- Des précisions sur la capacité d'investissement réelle de la société : les disponibilités sont d'environ 5 M€ à fin 2017, auxquels il faut retrancher une réserve de trésorerie de 2 M€ pour garantir le paiement de la sortie des actionnaires qui le souhaitent et auxquels il faut ajouter la levée de capital prévisionnelle de l'année 2018, soit environ 2,5 M€.

L'ensemble de la documentation mise à disposition des associés est accessible de manière permanente sur le site internet de la société http://energie-partagee.org/assemblee-generale-les-22-23-juin-2018/

Personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée présente les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Résolutions ordinaires

PREMIERE RESOLUTION: Approbation des comptes et rapports annuels

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Gérant – Associé Commandité, le rapport du Conseil de Surveillance ainsi que le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les dits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un résultat déficitaire de + 41 654,86 euros, approuve les actes de gestion accomplis par la Gérance en 2017 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution permet aux actionnaires de renouveler ou non leur confiance aux organes de direction et de gestion.

<u>DEUXIEME RESOLUTION</u>: Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Après avoir pris connaissance le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires prend acte des termes dudit rapport.

Cette résolution concerne les conventions qui auraient pu être passées entre la société et la gérance, la commanditée ou les membres du Conseil de Surveillance ou avec une autre société dans laquelle ces mêmes personnes auraient un pouvoir de décision.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 de + 41 654,86 euros en report à nouveau.

Il est fait obligation à l'Assemblée de décider de l'affectation du résultat. Celui-ci étant négatif, seule une affectation au report à nouveau est possible en le portant à un montant cumulé de – 595 171,16 euros.

QUATRIEME RESOLUTION: Montant du capital social

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires prend acte de ce que le capital de la société s'élève à 13 737 900 euros au 31 décembre 2017.

La société Energie Partagée Investissement est à capital variable, avec un montant minimum de 212 200 euros et un montant maximum de 30 000 000 euros. Cette résolution permet de constater à chaque fin d'exercice comptable le montant du capital social inscrit en compte.

CINQUIEME RESOLUTION: Fixation de la valeur de l'action

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires approuve le maintien du montant de l'action à son cours nominal de cent euros (100 euros).

La règle applicable, au regard des statuts, pour le calcul de la valeur de l'action est le suivant : montant des capitaux propres de la société divisé par le nombre d'actions. Compte tenu du résultat négatif de cet exercice, cumulé à ceux des années précédentes, ce calcul, s'il était appliqué de façon stricte, reviendrait à réduire cette année la valeur de l'action à 95, 94 euros ce qui aurait pour effet de défavoriser les actionnaires actuels par rapport aux prochains entrants. C'est pourquoi, il est proposé de la maintenir à 100 euros.

SIXIEME RESOLUTION: Emission d'une prime

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires approuve l'émission d'une prime de DEUX (2) euros par action, à effet du 23 mai 2018, complémentaire à la prime de DEUX euros par action déjà existante depuis le 20 avril 2017.

Au regard de l'évaluation du portefeuille des Sociétés de production d'énergie renouvelable dans lesquelles Energie Partagée Investissement détient des participations, la Gérance propose l'émission d'une prime permettant de constater progressivement l'augmentation de la valeur de ces sociétés. En effet, ces sociétés détiennent des installations de production d'énergies renouvelables assurées de produire pendant plusieurs années au-delà du délai de remboursement de leurs crédits bancaires. Les actionnaires sont invités à lire la note explicative détaillée de cette résolution en annexe du rapport annuel de gérance. Une première prime d'émission de deux euros a été décidée en 2017, complétée par une nouvelle prime d'émission en 2018, portant la prime d'émission totale à quatre euros

SEPTIEME RESOLUTION: Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires après avoir pris acte de la fin de mandat de M. Vincent LAGALAYE et de la candidature de Mme Marianne MERCIER élit comme nouveau membre du Conseil de surveillance Mme Marianne MERCIER pour un mandat de 4 ans.

Le Conseil de surveillance vous propose la candidature de Mme Marianne MERCIER après l'avoir rencontré, invité à participer comme observatrice aux deux dernières réunions et validé sa candidature.

HUITIEME RESOLUTION : Mandat de gérance d'Energie Partagée Commanditée

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires après avoir pris connaissance des évolutions de l'organisation des ressources humaines et techniques proposées par la gérance, approuve la rémunération annuelle du mandat de gérance exercé par Energie Partagée Commanditée à 230 000 euros hors taxes maximum.

La gérance propose de transférer à compter du 01 juillet 2018 les contrats de travail des 4 salarié.e.s en poste à ce jour ainsi que les contrats concernant les locaux et autres frais généraux d'Energie Partagée Investissement vers Energie Partagée Commanditée, son gérant. En conséquence, Energie Partagée Investissement n'aura plus à supporter les charges de personnel et frais généraux et en contrepartie la rémunération du mandat de gérance passera de 10 000 euros à 230 000 euros hors taxes en année pleine. Pour information, sur l'exercice 2017, le montant des charges de personnel et frais généraux transférables se sont élevés à 254 143.66 euros.

NEUVIEME RESOLUTION : Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Commanditaires confère par les présentes, tous les pouvoirs nécessaires, au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales qu'il conviendra de faire.

Après l'Assemblée Générale, les comptes et l'annexe comptable doivent être publiés auprès du greffe du Tribunal de Commerce accompagnés du texte des résolutions adoptées lors de l'Assemblée. De même, les modifications statutaires et les modifications des membres du Conseil de surveillance doivent faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales.

Le Président de l'Assemblée ouvre le vote qui s'exprime à bulletin secret.

Le dépouillement des bulletins est réalisé par le bureau de l'Assemblée qui en donne les résultats suivants :

ar ar Ture 1900 reigh commit aglet of michaele description of the 1909 reight of the 2009 reight of the 1909 reight of the 1909

Soumises au vote les résolutions recueillent les suffrages suivants :

Nombres d'actions ouvrant droit au vote :	142 483
Nombre de votes exprimés en ligne ou par correspondance avant le 18/06/2018 minuit :	32 748
Votes exprimés sur place : nombre de pouvoirs reçus avant le 18/06/2018 minuit nombre de votes exprimés dont pouvoirs reçus sur place	Válla
Soit un nombre total de votes exprimés :	45867
En % des actions ouvrant droit au vote :	32,19%

Le quorum minimum est fixé statutairement à 20% pour les résolutions ordinaires et à 25% pour les résolutions extraordinaires.

		RES 1	RES 2	RES 3	RES 4	RES 5	RES 6	RES 7	RES 8	RES 9
r	` \ `	AGO	AGO	AGO	AGO	AGO	AGO	AGO	AGO	AGO
	Nombre de vote « pour »	44331	42939	45272	45248	44610	41267	41839	40180	45393
	Nombre de vote « contre »	61	10	8	0	375	2750	130	363	- 15
	Nombre de vote « abstention »	1275	2918	587	619	885	1850	3898	5324	459
1	Nombre de vote nul ou blanc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre total de votes	45867	45867	45867	45867	45867	45867	45867	45867	45867
	% de vote « pour »	97,09	93,6	58,7	98,6	97,2	2,52	31,2	87,6	93,8
	La résolution est adoptée .	Oui	Oui	Oui Non	Oui	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui Non	Oui

Etablie à Toulouse, le 23 juin 2018,

Et signée par le bureau de l'Assemblée

Le Président de l'Assemblée Président du Conseil de Surveillance

M. Eddie CHINAL

Le Secrétaire de l'Assemblée Directrice administrative et financière Mme Florence MARTIN

Le premier scrutateur

Le deuxième scrutateur

Supring State of the Long State and London.

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES FEUILLE D'EMARGEMENT 23 JUIN 2018 à Toulouse

Aal

	Actionnaire		no otov	vote su	vote sur place	Cotor letet	
(nom,	(nom, prénom, raison sociale)	n sociale)	ligne	nombre actions	nombre de pouvoirs	validés	signature
AUBE	Benoit		×	* * *		- X	2
BARNU	Jean-Michel		×				
BERLAND	Olivier			6		0)	The The
ВЕТН	Thomas		×	-			
BONNAUD	André	*		525		525	July 1
BONNENFANT	Marie			_		2	
BOUMARD	Erwan	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	×	*	2	7	AM
BREUZIN	Sophie	3		10			
BROSSET	Fabien	36(×	V -	2	36	
CARRE	Michel	1 3 3 14	1 5	10		10	
CHINAL	Eddie	EEPOS	-	75	+2 12 098	12175	D
DELOOF	Robin		e i	5	e i	5	Apple -
ETIENNE	Véronique				y	- fa	
FAGUELIN	Régis		×				
FOURNIER	Odile		×		W1	1	
GARRIGUE	Marie-France		×	1 v	7 4	==	4 - 8
GAUTIER	Thomas			80			- H
		1111				,	

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT - feuille d'émargement - AG du 23/06/2018 - page 1 sur 2

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES FEUILLE D'EMARGEMENT 23 JUIN 2018 à Toulouse

				vote sur place	r nlace		
(nom, F	Actionnaire (nom, prénom, raison sociale)	n sociale)	vote en ligne	nombre	nombre de pouvoirs	total votes validés	signature
GERBAUD	Alain		×	111 E			
GEZE	Patrick			10		10	
GOMBERT	Sylvain			10		70	
GRIFFON	Etienne			2	0	28	
HETIER	Véronique						
HOUDOIN	Jacky			7	10 12	+	\
JOUASSIN	Maxime		3	10		No	The state of the s
LAGALAYE	Vincent	*		9	II N 2 3	9	X
LE BRIS	Thomas			5		S	The state of the s
LECLERCQ	Michel			5	100	Nos	HRelegel .
LHOSTE	Bruno		×		1	N 8	The state of the s
COUTHENX	Paul See	9		5		10	
X	H T					1 0 m 2 m	
9	4		·	v			
GR 34	3 - I		H 111 1		- E 1074L H		
							2)
	e *					2	da di Cons
		(0 1	C PROFILE				

A STATE OF THE STA

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT - feuille d'émargement - AG du 23/06/2018 - page 2 sur 2

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT - feuille d'émargement - AG du 23/06/2018 - page 1 sur 3

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES FEUILLE D'EMARGEMENT 23 JUIN 2018 à Toulouse

Nan

	130			vote si	vote sur place	, l	
(nom,	Actionnaire (nom, prénom, raison sociale)	e n sociale)	vote en ligne	nombre actions	nombre de pouvoirs	total votes validés	signature
MAGRY	Eric		×				(
MARTIN	Florence		×		2	2	P
MARTIN	Guy		×			V	
MARY	Aurélien		×		5		A
MASSE	Philippe	* 1 **********************************	×	5		5	
MERCIER	Marianne	3 1	H	-		7	Guar.
MERLAUD	Stéphane			40	×		3
MONTEIL	Emmanuel	α ()	×	il de la constant de			
MOUTHON- BOURGEOIS	Jules	1 X	×				The Strate
NAULET	Frédéric		×			N 4	
PALETOU	Christophe	9 -	×			×	
PEULLEMEULLE	Justine		×				mas
POIZE	Noémie		×			F 1	Mos
PRUILH	Jacques		2 11	06		90	CANT L
REFABERT	Françoise			3		3	Mro
ROCHAUD	Robert		×		. 4		, (
SOULAS	Tupac			100		Neo.	The same of the sa
					1 5740		



ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES FEUILLE D'EMARGEMENT 23 JUIN 2018 à Toulouse

	o i o o		40.0	vote sur place	r place	20401 10404	
(nom, l	(nom, prénom, raison sociale)	n sociale)	ligne	nombre actions	nombre de pouvoirs	validés	signature
SOULIAS	Emmnanuel		×			19, 100	
SUIRE	Charlène	11 III III III III III III III III III		9		9	A PARTY
TECHINE	Nelly	10.00	×				- Pari
THEVENIAUT TO USE Martine	Martine			15		15	Morning
VACANDARE	Johann		×		2 h		
SNUAGE	Christed	HANE B, E, F.	-	87	No	13	Sep.
a .		TIME TO THE TIME T	1		¥.		
		, ×:	# = =		e e		
y =		# W		34 C		1	
6	18-31	2 1	¢		Th .		
	Z	il e					
	E			7 o			
Special Control of the Control of th						200	
		30 THE TOTAL THE					
	Ĭ.						
# X	х	00				1 8 8 8 8	
	1		. (Sales of the Local and			

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT - feuille d'émargement - AG du 23/06/2018 - page 2 sur 3